



cession de parts sociales et declaration impots

Par **cecilia29**, le **22/04/2012 à 21:57**

bonsoir,

en ce qui concerne la declaration d 'impots et l intitulé "cession de droits sociaux (numero 2759),

je me demande s il n y a pas erreur concernant ce qui est ecrit à l endroit [s]prix acquisition [/s]est ce le prix total au moment de l'achat des actions, (c est à dire 2000 francs en 1999 dans mon cas)

et le prix de cession etant je pense le prix de vente .

pourriez vous m indiquer la procedure à suivre au niveau des impots, et comment se calcule t' il

en resumé

prix d achat des parts sociales entreprise en 1999

[b]200 parts à 100 frcs à l'époque soit 2000 francs.[/b]

vente de mes parts mai 2011 accepté à 15000 euros.

sur les statuts le prix de vente de la part était à 15,24 en mai 2011, j avais 2029 parts,

merci par avance pour vos reponses

Par **arthurmengin**, le **26/09/2012 à 16:15**

Seule la plus-value réalisée vous sera imposée.

Ici si j'ai bien compris il s'agit de 13 000 euros.

Effectuez une [simulation impôt](#) pour calculer le montant de votre impôt